

(λ)

(4)

[N° 4 — IX]

IX

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1905.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1905 s'élève à. fr. 175,714,707 »

Les crédits alloués par le Budget de 1904 montent à . . 169,393,295 »

AUGMENTATION. . . . fr. 6,321,412 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1905 fr. 173,047,207 »

— 1904 167,883,295 »

AUGMENTATION. . . . fr. 5,163,912 »

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1905 fr. 2,667,500 »

— 1904 1,510,000 »

AUGMENTATION. 1,157,500 »

Soit en plus. fr. 6,321,412 »

Cette augmentation se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.**CHAPITRE II.****CHEMINS DE FER.****SECTION 1^{re}. — Services communs.****ART. 7. — Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.**

Crédit demandé pour 1905. fr. 595,140 »

— alloué pour 1904. 594,140 »

AUGMENTATION. . . . fr. 1,000 »

demandée en vue d'augmentations de traitement réglementaires.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 8. — *Salaires des auxiliaires, des agréés et des ouvriers.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	163,792	»
— alloué pour 1904		162,267	»
AUGMENTATION.	fr.	1,525	»

résultant d'extensions de cadres nécessitées par les besoins du service.

ART. 9. — *Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	913,443	»
— alloué pour 1904		883,443	»
AUGMENTATION.	fr.	30,000	»

résultant d'améliorations apportées dans l'impression des tracés graphiques de la marche des trains.

SECTION 2 — Voies et Travaux.

ART. 13. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	2,526,230	»
— alloué pour 1904.		2,513,230	»
AUGMENTATION.	fr.	13,000	»

résultant :

a) D'un transfert de l'article 14	fr.	2,300	»
b) D'extensions et de modifications de cadres nécessitées par les besoins du service.		10,700	»
TOTAL.	fr.	13,000	»

ART. 14. — *Salaires des agréés et des agents de surveillance et de police de la route.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	7,696,346	»
— alloué pour 1904		7,628,187	»
AUGMENTATION	fr.	68,359	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'article 14 aura à supporter en 1905 des dépenses nouvelles à concurrence de fr. 72,337 »
résultant d'extensions et de modifications de cadres nécessitées par les besoins du service.

Par contre, les dépenses actuellement imputées sur ce crédit seront réduites de 3,978 »
par suite de deux transferts, l'un de 2,300 fr. à l'article 13, l'autre de 1,678 francs à l'article 23.

DIFFÉRENCE ÉGALE. . fr. 68,339 »

ART. 16. — *Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway.* (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au Budget extraordinaire)

Crédit demandé pour 1905. fr. 11,761,330 »
— alloué pour 1904. 11,659,003 »

AUGMENTATION. . . fr. 102,327 »

résultant de l'accroissement du nombre des bâtiments et dépendances, ouvrages d'art, etc.

SECTION 3. — Traction et matériel.

ART. 17. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1905. fr. 2,500,009 »
— alloué pour 1904 2,454,919 »

AUGMENTATION. . . fr. 45,090 »

résultant de deux transferts de 12,105 francs et 12,771 francs des articles 18 et 21, et, pour le surplus, soit 20,214 francs, d'extensions et de modifications de cadres nécessitées par les besoins du service.

ART. 18. — *Salaires des agréés et des ouvriers.* (Y compris une charge temporaire de 123,750 francs.)

Crédit demandé pour 1905. fr. 24,320,175 »
— alloué pour 1904. 23,389,768 »

AUGMENTATION. . . fr. 930,407 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les charges nouvelles du crédit de l'article 18 seront
 de fr. 990,949 »
 auxquelles il y a lieu d'ajouter les transferts
 ci-après :

De l'article 19	300 »
De l'article 21	2,079 »

TOTAL. fr. 993,328 »

Par contre, les dépenses actuellement im-
 putées sur cet article seront réduites de. . fr. 62,921 »
 par suite du transfert des sommes de 12,103 fr.,
 50,000 francs et 816 francs aux articles 17,
 20 et 56.

Reste en augmentation fr. 930,407 »

Cette augmentation est due aux causes suivantes :

- a) Renforcement du personnel des machinistes et des chauffeurs par suite de la création de trains nouveaux nécessitée par le développement du trafic;
- b) Augmentation du nombre des agents chargés de la visite et de l'entretien du matériel de traction et de transport, dont l'effectif s'est accru;
- c) Charges extraordinaires et temporaires à résulter de l'accroissement de trafic que provoqueront les fêtes jubilaires du 75^e anniversaire de l'indépendance nationale et l'Exposition de Liège (123,750 francs).

ART. 19. — *Primes d'économie et de régularité.* (Y compris une charge temporaire de 11,106 francs)

Crédit demandé pour 1905.	fr. 1,269,473 »
— alloué pour 1904.	1,215,340 »

AUGMENTATION. fr. 54,133 »

Les dépenses nouvelles à supporter par l'article 19 se
 montent à fr. 54,433 »

A déduire un transfert de 300 francs à l'ar-
 ticle 18, ci 300 »

AUGMENTATION NETTE. fr. 54,133 »

nécessitée par l'accroissement du nombre des trains que provoqueront notamment, à titre temporaire, les fêtes jubilaires du 75^e anniversaire de l'indépendance nationale et l'Exposition de Liège (11,106 francs).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 20. — *Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.* (Y compris une charge temporaire de 170,000 francs.)

Crédit demandé pour 1903.	fr.	19,680,000	»
— alloué pour 1904.		18,849,175	»
AUGMENTATION.	fr.	830,825	»
Charge transférée de l'article 18		50,000	»
AUGMENTATION RÉELLE.	fr.	780,825	»

provenant de l'accroissement de consommation par suite du développement du trafic.

Une somme de 170,000 francs est portée en charge temporaire en prévision de l'organisation de trains supplémentaires à l'occasion des fêtes du 75^e anniversaire de l'indépendance nationale et de l'Exposition de Liège.

Le transfert de l'article 18 au présent article est opéré afin que l'on puisse imputer sur celui-ci les dépenses résultant des entreprises de la manutention des cendrées et du nettoyage des remises, travaux qui étaient assurés antérieurement par le personnel de l'Administration.

ART. 21. — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*
(Y compris une charge temporaire de 14,850 francs)

Crédit demandé pour 1903.	fr.	23,823,730	»
— alloué pour 1904.		23,583,615	»
AUGMENTATION	fr.	240,115	»

Les charges nouvelles que l'article 21 aura à supporter en 1903 se chiffrent à fr. 254,965 »

Par contre, cet article sera allégé d'une charge de 14,850 »
transférée aux articles 17 et 18, respectivement
à concurrence de 12,771 et de 2,079 francs.

RESTE.	fr.	240,115	»
----------------	-----	---------	---

Cette augmentation est due :

1° Au renforcement du personnel des ateliers en vue de mettre les moyens de réparation en rapport avec les extensions des effectifs de matériel;

2° Aux dépenses temporaires (14,850 francs) qu'entraînera la circulation de trains supplémentaires à l'occasion des fêtes du 75^e anniversaire de l'indépendance nationale et de l'Exposition de Liège.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

SECTION 4. — Transports.

ART. 22. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

(Y compris une charge temporaire de 26,500 francs.)

Crédit demandé pour 1905.	fr.	15,834,837	»
— alloué pour 1904.		15,310,490	»

AUGMENTATION.	fr.	524,367	»
-----------------------	-----	---------	---

Cet article sera dégreuvé d'une somme de 1,040 »
différence entre les transferts de 4,535 francs de l'article 23
et de 5,575 francs à l'article 34.

L'augmentation réelle est donc de	fr.	525,407	»
---	-----	---------	---

Elle est due aux causes suivantes :

a) Augmentation du personnel des chefs-gardes et des gardes par suite de la mise en marche de trains nouveaux nécessités par l'accroissement du trafic ;

b) Renfort de personnel dans certaines stations et ouverture de nouveaux bureaux de station ;

c) Application des dispositions réglementaires en matière d'avancement, etc. ;

d) Charge temporaire de 26,500 francs afférente à l'augmentation du trafic à résulter des fêtes du 78^e anniversaire de l'indépendance nationale ainsi que de l'Exposition de Liège.

ART. 23. — *Salaires des agréés, des gardes temporaires et des ouvriers.**Camionnage et manœuvres par chevaux.* (Y compris une charge temporaire de 103,500 francs.)

Crédit demandé pour 1905	fr.	13,181,503	»
— alloué pour 1904		12,598,621	»

AUGMENTATION.	fr.	582,882	»
-----------------------	-----	---------	---

La charge nouvelle que l'article 23 aura à supporter
en 1905 est de fr. 585,800 »
somme à laquelle s'ajoute un transfert de
l'article 14 de 1,678 »

TOTAL	fr.	587,478	»
-----------------	-----	---------	---

Par contre, les dépenses actuellement imputables sur ce crédit seront réduites de 4,596 »
montant de deux transferts, l'un de 4,535 .
à l'article 22, l'autre de 61 francs à l'article 36.

RESTE EN AUGMENTATION.	fr.	582,882	»
--------------------------------	-----	---------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation a pour causes :

- a) La création de nouveaux services de camionnage;
- b) L'accroissement de charges pour le camionnage par suite de l'extension du trafic;
- c) Le renfort du personnel et les augmentations de salaires;
- d) Une charge temporaire de 103,500 francs à résulter de l'accroissement du trafic à l'occasion des fêtes du 75^e anniversaire de l'indépendance nationale ainsi que de l'Exposition de Liège.

ART. 24. — *Primes de régularité.* (Y compris une charge temporaire de 3,500 francs.)

Crédit demandé pour 1903	fr.	686,976	»
— alloué pour 1904		687,121	»
AUGMENTATION	fr.	29,855	»

due à l'accroissement du personnel participant aux primes.

L'augmentation du trafic à raison des fêtes du 75^e anniversaire de l'indépendance nationale ainsi que de l'Exposition de Liège occasionnera une charge temporaire de 3,500 francs.

ART. 25. — *Frais d'exploitation.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	3,770,040	»
— alloué pour 1904		3,745,040	»
AUGMENTATION.	fr.	25,000	»

représentant les redevances dues, après compensation réciproque, à des compagnies co-exploitantes, pour usage de stations et de sections communes.

ART. 26. — *Publicité commerciale.* (Y compris une charge temporaire de 33,000 francs.)

Crédit demandé pour 1903	fr.	318,125	»
— alloué pour 1904		261,567	»
AUGMENTATION.	fr.	56,558	»

résultant de l'extension de la publicité, de la création d'une nouvelle agence commerciale et de frais de publicité extraordinaire, etc. (33,000 francs), à l'occasion des fêtes du 75^e anniversaire de l'indépendance nationale ainsi que de l'Exposition de Liège.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 27. — *Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres.*

Crédit demandé pour 1905.	fr.	2,200,000	»
— alloué pour 1904.		2,000,000	»
AUGMENTATION.	fr.	200,000	»

L'insuffisance du crédit est constatée par les faits se rapportant aux exercices précédents.

SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.

ART. 29. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1905.	fr.	2,289,062	»
— alloué pour 1904.		2,276,762	»
AUGMENTATION.	fr.	12,300	»

destinée à l'allocation d'indemnités pour pertes de caisse aux agents chargés de la distribution des coupons.

ART. 30. — *Salaires des auxiliaires et des ouvriers.*

Crédit demandé pour 1905	fr.	175,306	»
— alloué pour 1904		171,801	»
AUGMENTATION.	fr.	3,505	»

occasionnée par l'application des dispositions réglementaires en matière d'avancement.

CHAPITRE III.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

SECTION 1^{re}. — Services communs.

ART. 31. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1905	fr.	155,340	»
— alloué pour 1904		153,240	»
AUGMENTATION.	fr.	2,100	»

résultant d'une transformation d'emploi et de promotions réglementaires.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 32. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé pour 1905	fr.	213,812	»
— alloué pour 1904		209,412	»

AUGMENTATION.	fr.	4,400	»
-----------------------	-----	-------	---

Le crédit de l'article 32 devra pourvoir, à l'avenir, à des charges provenant de l'article 33, à concurrence de		1,500	»
---	--	-------	---

L'augmentation réelle de.	fr.	2,900	»
-----------------------------------	-----	-------	---

est destinée à des extensions de personnel justifiées par les besoins du service.

ART. 33. — *Matériel, machines, outils, approvisionnements de papiers, d'encres, etc., pour la fabrication des timbres, etc.*

Crédit demandé pour 1905	fr.	338,500	»
— alloué pour 1904		330,000	»

AUGMENTATION.	fr.	8,500	»
-----------------------	-----	-------	---

Des charges supportées précédemment par l'article 33 sont transférées aux articles 32 et 36, à concurrence de		1,515	»
---	--	-------	---

L'augmentation réelle est donc de fr.		10,015	»
---------------------------------------	--	--------	---

Elle résulte de l'accroissement du débit des valeurs postales et de l'amélioration de la qualité du papier utilisé pour l'impression des timbres-poste.

SECTION 2. — Postes.

ART. 34. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1905.	fr.	6,303,803	»
— alloué pour 1904		6,124,303	»

AUGMENTATION.	fr.	179,500	»
-----------------------	-----	---------	---

Les renforts de personnel nécessités par le développement du trafic, les transformations d'emplois, les relèvements de

NOTE PRÉLIMINAIRE.

classe de certaines perceptions, etc., occasionneront en 1905
un supplément de dépenses estimé à . . fr. 181,725 »

Le crédit de l'article 34 devra pourvoir en
outre, à l'avenir, à une charge provenant de
l'article 22 et montant à. 5,575 »

ENSEMBLE. . . fr. 187,300 »

Par contre, l'article 34 sera dégrevé, à par-
tir de 1905, d'une charge de 7,800 francs qui
incombera à l'article 41. 7,800 »

DIFFÉRENCE ÉGALE. . . fr. 179,500 »

ART. 35. — *Traitements et indemnités des facteurs et autres agents
subalternes.*

Crédit demandé pour 1905. fr. 7,517,961 »
— alloué pour 1904 6,980,630 »

AUGMENTATION. . . fr. 337,331 »

Cette augmentation est destinée à faire face aux besoins résultant des
causes suivantes :

- a) Extensions des cadres du personnel déjà réalisées;
- b) Création d'emplois de chef-facteur, de trieux, de facteur local et de
facteur rural nécessitée par l'accroissement du trafic;
- c) Transformation d'emplois de facteur rural en emplois de facteur local;
- d) Amélioration de position de certaines catégories d'agents subalternes.

SECTION 5. — Télégraphes et téléphones.

ART. 41. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1905. fr. 4,947,430 »
— alloué pour 1904 4,842,950 »

AUGMENTATION . . . fr. 104,480 »

Cette augmentation résulte :

- a) D'un transfert de 7,800 francs de l'article 34;
- b) D'extensions de personnel reconnues indispensables pour faire face
à l'accroissement du trafic;
- c) De modifications de cadres;

NOTE PRÉLIMINAIRE.

d) De l'application des dispositions réglementaires en matière d'avancement ;

e) De l'augmentation des primes de régularité due à l'extension du service ;

f) De l'allocation d'indemnités aux agents d'autres services pour coopération aux services télégraphique et téléphonique.

ART. 42. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*
(Y compris une charge temporaire de 65,000 francs.)

Crédit demandé pour 1905.	fr.	1,685,924	»
— alloué pour 1904		1,576,027	»
AUGMENTATION.	fr.	109,897	»

Cette augmentation est justifiée :

a) A concurrence de 44,897 francs, par la nécessité de recruter des ouvriers en raison de l'extension des services ;

b) Par la dépense exceptionnelle et temporaire de 65,000 francs qu'entraînera la démolition des réseaux téléphoniques aériens de Bruxelles, de Gand et de Liège.

ART. 43. — *Entretien des lignes et des bureaux ; fournitures diverses.*
(Y compris une charge temporaire de 10,000 francs.)

Crédit demandé pour 1905	fr.	867,000	»
— alloué pour 1904		841,500	»
AUGMENTATION.	fr.	25,500	»

Il y a lieu de maintenir la somme de 6,000 francs portée en charge temporaire au Budget de 1904 du chef de la remise en état de l'immeuble occupé par le bureau central téléphonique de Gand, les travaux ne pouvant être effectués qu'en 1905. D'autre part, une nouvelle charge temporaire de . . . fr. 4,000 » est inscrite pour les travaux de remise en état de l'immeuble dans lequel est installé le bureau téléphonique de Liège.

Il faut prévoir, en outre, un accroissement de dépenses de 40,000 » du chef des réductions sur le prix des abonnements téléphoniques souscrits par les administrations publiques en échange du droit

A REPORTER.	fr.	44,000	»
---------------------	-----	--------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 44,000 »

d'occupation des terrains et des toitures des immeubles qui leur appartiennent. Nonobstant ces réductions, le prix intégral des abonnements est versé au Trésor, en exécution de l'article 16 de la loi de comptabilité, sauf à faire dépense de la somme correspondant à l'indemnité d'occupation. L'augmentation de 40,000 francs ne représente donc pas une charge nouvelle; elle est contrebalancée par une recette équivalente au Budget des Voies et Moyens.

ENSEMBLE DE L'AUGMENTATION. . . . fr. 44,000 »

Par contre, l'allocation peut être diminuée d'une somme de 18,500 »
par suite des économies qui seront réalisées sur l'achat des papiers d'impression.

DIFFÉRENCE ÉGALE. . . . fr. 25,500 »

CHAPITRE IV.

MARINE.

ART. 47. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1905. fr. 1,523,796 »
— alloué pour 1904. 1,499,161 »

AUGMENTATION. . . . fr. 24,635 »

résultant d'extensions de cadres nécessitées par les besoins de l'exploitation et notamment par la mise en service, sur la ligne Ostende-Douvres, du nouveau paquebot à grande vitesse dont l'acquisition est prévue à l'article 58 du présent Budget.

* ART. 49. — *Remises. (Crédit non limitatif.)*

Crédit demandé pour 1905. fr. 3,122,000 »
— alloué pour 1904. 2,522,000 »

AUGMENTATION. . . . fr. 600,000 »

Cette augmentation est la conséquence de l'accroissement continu des

NOTE PRÉLIMINAIRE.

recettes du pilotage, lesquelles forment la base des appointements de ses agents. Il s'agit de mettre l'allocation en rapport avec la réalité des faits constatés.

CHAPITRE IX.

CAISSE DE RETRAITE ET DE SECOURS DES OUVRIERS.

ART. 56. — *Subside.*

Crédit demandé pour 1905	fr.	927,109	»
— alloué pour 1904		910,788	»
AUGMENTATION.	fr,	16,321	»

proportionnelle à l'accroissement de l'effectif des ouvriers.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XI.

ART. 58. — *Marine. — Construction d'un paquebot à turbines pour la ligne Ostende-Douvres, d'un bateau-pilote et d'une goëlette-pilote.*

Crédit demande : 2,667,500 francs.

A. — Aux Budgets des exercices 1903 et 1904 figurent parmi les Dépenses exceptionnelles, deux crédits de 1,100,000 francs chacun pour la construction d'un paquebot destiné à remplacer le plus ancien steamer de la ligne Ostende-Douvres

Lorsque ces crédits ont été sollicités, on avait en vue l'acquisition d'un bateau semblable à ceux qui ont été mis en service en dernier lieu. Par la suite, l'application des turbines aux bâtiments de mer a décidé le Gouvernement à sursoir à la réalisation de ce projet en attendant les résultats qui seraient obtenus ailleurs avec le nouveau système de moteur.

Après une étude approfondie et des investigations à l'étranger, on a acquis la conviction que le navire à turbines offre une supériorité réelle sur le bâtiment à roues lorsqu'une grande vitesse est imposée.

La substitution d'un paquebot à turbines à celui qui a été prévu aux Budgets de 1903 et 1904 entraînera une augmentation de dépenses de 512,500 francs (2,512,500 francs au lieu de 2,200,000 francs), mais cette augmentation trouvera des compensations dans la suppression des frais de réfections fréquentes qu'occasionnent les propulseurs à roues, et, d'autre

NOTE PRÉLIMINAIRE.

part, dans une accélération de la marche et une amélioration du confort pour les passagers; le nombre des cabines particulières pourra notamment être doublé.

L'inscription au Budget de l'exercice 1905 de l'entière de la dépense, soit fr. 2,512,500 » entrainera l'annulation des deux crédits votés précédemment.

B. — Construction d'un bateau-pilote pour la station d'Ostende, en remplacement d'un cutter qui doit être mis hors de service pour cause de vétusté 65,000 »

C. — Construction d'une goelette-pilote en bois pour remplacer une goelette en fer de la station de Flessingue, dont la construction remonte à 1865 et dont le radoub occasionnerait des dépenses absolument hors de proportion avec sa valeur. 90,000 »

TOTAL ÉGAL. . . . fr. 2,667,500 »

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et de Notre Ministre des Finances et des Travaux publics, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1905 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de cent septante-trois millions quarante-sept mille deux cent sept francs fr. 173,047,207 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de deux millions six cent soixante-sept mille cinq cents francs 2,667,500 »

Soit ensemble à la somme de cent septante-cinq millions sept cent quatorze mille sept cent sept francs fr. 175,714,707 »
conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est autorisé à faire payer

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voorstel van Onzen Minister van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien en van Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EERSTE ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien voor het dienstjaar 1905 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van honderd drie en zeventig millioen zeven en veertig duizend twee honderd zeven frank fr. 173,047,207 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van twee millioen zes honderd zeven en zestig duizend vijf honderd frank . . . 2,667,500 »

Tezamen, op de som van honderd vijf en zeventig millioen zeven honderd veertien duizend zeven honderd zeven frank . fr. 175,714,707 »
overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

ART. 2.

De Minister van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien wordt gemachtigd om bij

par avance sur la caisse des comptables, sous réserve de régularisation ultérieure de la manière indiquée à l'article 25 de la loi du 15 mai 1846, les secours qui seront alloués sur le présent Budget aux agents ou à leurs familles, ainsi qu'aux victimes d'accidents ou à leurs ayants droit.

voorbaat te doen uitbetalen ten laste der Kas van Staatsrekenplichtigen, onder behoud van latere regeling volgens de wijze aangeduid bij artikel 25 der wet van 15^{en} Mei 1846, de hulpelden welke, ter aanrekening van deze Begrooting, verleend zullen worden aan beambten of aan hunne familieleden, alsook aan de slachtoffers van ongevallen of aan dezer rechthebbenden.

Donné à Ostende, le 8 octobre 1904.

Gegeven te Oostende, den 8^{en} October 1904.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen,
Posterijen en Telegrafien,*

J. LIEBAERT.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

C^o DE SMET DE NAEYER.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES
ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1905.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	306,380 »
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	139,750 »	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Adminis- tration centrale	4,500 »	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	27,130 »	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauf- fage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses	60,000 »	
6	Honoraires des avocats du Département	54,000 »	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
SECTION I ^{re} . — Services communs.			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	395,140 »	
8	Salaires des auxiliaires, des agréés et des ouvriers	163,792 »	
9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.	915,445 »	
10	Subside à la Caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central belge	82,000 »	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et, en cas de décès, à leurs familles	150,000 »	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; Congrès des chemins de fer.	14,000 »	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, POSTERIJEN
EN TELEGRAFEN VOOR HET DIENSTJAAR 1905.**

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
HOOFDBEHEER.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 .	306,580 .
2	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	139,750 .	
3	Reis- en verblijfkosten van den Minister, de ambtenaren en beambten van het Hoofd- beheer	4,500 .	
4	Jaarwedde en werkloon van de deurwaarders, boden, huisbewaarders en dienstlieden.	27,130 .	
5	Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, verwarm- ing, verlichting, werken van onderhoud en inrichting van het hotel des Ministers; kleine uitgaven	60,000 .	
6	Honoraria van de advocaten van het Departement	54,000 .	
HOOFDSTUK II.			
SPOORWEGEN.			
AFDEELING 1. — Gemeenschappelijke diensten.			
7	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	595,140 .	
8	Werkloon van de hulpbeambten, aangestelden en werklieden	163,792 .	
9	Drukwerk, tarieven, plaatsbewijzen voor reizigers, kantoorbehoefden enz.	915,445 .	
10	Toelage aan de Verzekerings- en Pensioenkas voor van den Grand Central belge over- genomen ambtenaren en beambten	82,000 .	
11	Buitengewone hulp aan de werklieden, die, ten gevolge van familie-ongelukken of van andere omstandigheden, in een behoeftigen toestand verkeeren, en, bij overlijden, aan hunne familie	150,000 .	
12	Vergaderingen der Belgische spoorwegambtenaren en kosten van de internationale ver- gaderingen; spoorwegcongres	14,000 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE.)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 2. — Voies et travaux.			
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,526,250	»
14	Salaires des agréés et des agents de surveillance et de police de la route.	7,696,546	
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	6,302,500	
16	Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway. (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au Budget extraordinaire)	11,761,350	
SECTION 3. — Traction et matériel.			
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,500,000	»
18	Salaires des agréés et des ouvriers. (Y compris une charge temporaire de 123,750 francs.).	24,320,175	
19	Primes d'économie et de régularité. (Y compris une charge temporaire de 11,106 francs.).	1,269,473	
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois. (Y compris une charge temporaire de 170,000 francs)	19,680,000	
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Y compris une charge temporaire de 14,850 francs)	23,825,750	
SECTION 4. — Transports.			
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. (Y compris une charge temporaire de 26,500 francs.)	15,834,857	»
23	Salaires des agréés, des gardes temporaires et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux. (Y compris une charge temporaire de 103,500 francs.)	13,181,503	
24	Primes de régularité. (Y compris une charge temporaire de 3,500 francs.)	686,976	
25	Frais d'exploitation.	3,770,040	
26	Publicité commerciale (Y compris une charge temporaire de 33,000 francs.)	318,125	
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres	2,200,000	
28	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons	5,000	

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	AFDEELING 2. — Wegen en werken.		
13	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	2,526,250 °	
14	Werkloon van de aangestelden en van de bedienden voor het toezicht en de politie op de baan	7,606,546 °	
15	Dwarsliggers, spoorstaven en toebehooren, vast baanmaterieel	6,302,300 °	
16	Werktuigen, gereedschap en verschillende voorwerpen; huur van lokalen; werken van onderhoud, verbetering en vernieuwing van de sporen, gebouwen, kunstwerk en aanhoorigheden van den spoorweg. (Met inbegrip van 1 millioen frank, kunnende bestemd worden tot uitgaven van herbouwing voorzien in de buitengewone Begrooting.)	11,761,330 °	
	AFDEELING 3. — Trekdienst en materieel.		
17	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	2,500,000 °	
18	Werkloon van de aangestelden en werklieden. (Met inbegrip van eenen tijdelijken last van 123,750 frank.)	24,320,175 °	
19	Bezuinigings- en regelmatigheidspremiën. (Met inbegrip van eenen tijdelijken last van 11,100 frank.)	1,269,473 °	140,261,059 °
20	Brandstof en andere verbruiksvoorwerpen voor den trekdienst der treinen. (Met inbegrip van eenen tijdelijken last van 170,000 frank.)	19,680,000 °	
21	Onderhoud, herstelling en vernieuwing van het materieel. (Met inbegrip van eenen tijdelijken last van 14,850 frank.)	23,823,730 °	
	AFDEELING 4. — Vervoer.		
22	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten. (Met inbegrip van eenen tijdelijken last van 26,500 frank.)	15,834,857 °	
23	Werkloon van de aangestelden, tijdelijke wachters en werklieden. Besteldienst en rangeerdienst met paarden. (Met inbegrip van eenen tijdelijken last van 103,500 frank.)	13,181,503 °	
24	Regelmatigheidspremiën (Met inbegrip van eenen tijdelijken last van 3,500 frank.)	686,976 °	
25	Exploitatiekosten.	5,770,040 °	
26	Adverteerkosten. (Met inbegrip van eenen tijdelijken last van 33,000 frank.)	318,125 °	
27	Verlies en schade; vergoedingen wegens ongevallen overkomen op den spoorweg, alsmede aan reizigers, reisgoed of colli aan boord van de pakketbooten Oostende-Dover.	2,200,000 °	
28	Premiën voor de bedienden die valsche aangiften wegens zendingen bij wagenladingen vaststellen	5,000 °	

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 3. — Perception des recettes et contrôles.			
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,289,062 "	}
30	Salaires des auxiliaires et des ouvriers	175,306 .	
CHAPITRE III.			
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.			
SECTION 1 ^{re} . — Services communs.			
31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	155,340 "	}
32	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	213,812 "	
33	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	358,500 .	
SECTION 2. — Postes.			
34	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	6,303,803 "	}
35	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	7,317,961 .	
36	Transport des dépêches	350,000 .	
37	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif.)	120,000 "	
38	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif.)	10,000 .	
39	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service	1,277,180 .	
40	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne .	3,250 "	

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
AFDEELING 5. — Heffing der ontvangsten. — Toezichtdiensten.			
29	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	2,289,062 "	
30	Werkloon van de hulpbeambten en werklieden	175,306 "	
HOOFDSTUK III.			
POSTERIJEN, TELEGRAAF EN TELEPHOON.			
AFDEELING 1. — Gemeenschappelijke diensten.			
31	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	155,340 "	
32	Werkloon van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand	215,812 "	
33	Materieel, werktuigen, gereedschap, voorraad papier, inkt, enz., voor het maken van de zegels, enz.	338,500 "	
AFDEELING 2. — Posterijen.			
34	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	6,505,803 "	
35	Jaarwedde van en vergoeding voor de brievenbestellers en andere lagere bedienden	7,317,961 "	
36	Vervoer van de postpakketten	350,000 "	
37	Vergoedingen te betalen aan de vergunninghouders of ondernemers van de geregelde transatlantische stoomvaartdiensten, krachtens bijzondere verdragen of overeenkomsten, als toelage, gewaarborgde minste opbrengst, premien voor geregelde vaart, uitkeering van loodsgelden buiten België betaald. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	120,000 "	23,661,700 "
38	Vergoedingen en uitkeeringen wegens aan de post toevertrouwde beleggingen, zendingen en invorderingen. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	10,000 "	
39	Materieel, kantoorbehoefte, huur- en bureelkosten; vergoedingen des voorkomend te verleenen aan weduwen, kinderen of families van in dienst verongelukte bedienden.	1,277,180 "	
40	Aandeel van het Beheer in de kosten van het Internationaal Bureau te Bern.	3,250 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 3. — Télégraphes et téléphones.			
41	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	4,947,450 "	7,576,959 "
42	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. (<i>Y compris une charge temporaire de 65,000 francs.</i>)	1,685,924 "	
43	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses. (<i>Y compris une charge temporaire de 10,000 francs.</i>)	867,000 "	
44	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.).	9,000 "	
45	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	2,500 "	
46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphonique sous-marins anglo-belges	60,000 "	
(Les crédits portés aux articles 43 et 46 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)			
CHAPITRE IV.			
MARINE.			
47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,523,796 "	7,576,959 "
48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	323,052 "	
49	Remises. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	3,122,000 "	
50	Subsides.	99,735 "	
51	Traction et matériel	2,508,376 "	
CHAPITRE V.			
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.			
52	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 "	,000 "
CHAPITRE VI.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
53	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité	153,000 "	153,000 "

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
AFDEELING 3. — Telegraaf en telefoon.			
41	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	4,947,430 "	7,576,939 "
42	Werkloon van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand. (Met inbegrip van eenen tijdelijken last van 65,000 frank)	1,085,924 "	
43	Onderhoud van de lijnen en kantoren; verscheidene benodigdheden. (Met inbegrip van eenen tijdelijken last van 10,000 frank.)	867,000 "	
44	Vergoedingen voortvloeiende uit de exploitatie van telegraaf- en telefoondiensten (ongevallen aan personen, schade aan eigendommen, diefstal van materieel, enz.) . .	9,000 "	
45	Aandeel in de kosten van het Internationaal Bureel te Bern.	2,500 "	
46	Aandeel van België in de kosten van onderhoud en vernieuwing van de Engelsch-Belgische onderzeesche telegraaf- en telefoonkabels	60,000 "	
(De kredieten, opgenomen in artikelen 43 en 46, kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van het eene artikel naar het andere overgebracht.)			
HOOFDSTUK IV.			
ZEEWEZEN.			
47	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	1,523,796 "	7,576,939 "
48	Jaarwedde, werkloon, vergoeding, reiskosten, enz., van de benoemde bedienden of van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand; vergoedingen aan onbezoldigde bedienden	323,052 "	
49	Uitkeeringen. (Onbepaald krediet.)	5,122,000 "	
50	Toelagen	99,735 "	
51	Trekdienst en materieel	2,808,376 "	
HOOFDSTUK V.			
GEMEENSCHAPPELIJK COMITÉIT VAN WETGEVING.			
52	Zitpenningen der leden en bijkosten	5,000 "	5,000 "
HOOFDSTUK VI.			
WACHTGELDEN.			
53	Jaarwedde van de ambtenaren en beambten die bij algemeenen maatregel of voor een onbepaalden tijd op wachtgeld zijn gesteld	153,000 "	153,000 "

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VII.			
PENSIONS.			
54	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre. (<i>Crédit non limitatif</i>)	50,000 »	50,000 »
CHAPITRE VIII.			
SECOURS.			
55	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse	86,000 »	86,000 »
CHAPITRE IX.			
CAISSE DE RETRAITE ET DE SECOURS DES OUVRIERS.			
56	Subside	927,109 »	927,109 »
CHAPITRE X.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
57	Dépenses imprévues non libellées au Budget. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 55 (Les crédits portés aux articles 2, 7, 13, 17, 22, 29, 31, 34, 41 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	20,000 »	20,000 »
TOTAL . . . fr.			173,047,207 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XI.			
58	Marine. — Construction d'un paquebot à turbines pour la ligne Ostende-Douvres, d'un bateau-pilote et d'une goëlette-pilote.	2,667,500 »	2,667,500 »
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES. . fr.			175,714,707 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 8 octobre 1904.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

J. LIEBAERT.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

C^{te} DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VII.			
PENSIONEN.			
54	Pensioenen : uitbetaling van termijnen vervallen vóór de inschrijving in het Grootboek. (Onbepaald krediet.)	50,000 •	50,000 •
HOOFDSTUK VIII.			
HULPGELDEN.			
55	Hulpgelden aan de oud-beambten, op werkloonstaten betaalde oud-werklieden, aan hunne weduwen, kinderen of familiën, die in een ongelukkigen toestand verkeerden .	86,000 •	86,000 •
HOOFDSTUK IX.			
PENSIOEN- EN HULPKAS DER WERKLIEDEN.			
56	Toelage.	927,109 •	927,109 •
HOOFDSTUK X.			
ONVOORZIENE UITGAVEN.			
57	Onvoorziene uitgaven, niet opgenomen in de Begrooting. Uitzonderlijk te verleenen hulp aan andere dan onder artikel 53 vermelde personen	20,000 •	20,000 •
(De kredieten, opgenomen in artikelen 2, 7, 15, 17, 22, 29, 31, 34, 41 en 47 kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van een dier artikelen naar de andere overgebracht.)			
TOTAAL . . . fr.			173,047,207 •
TWEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XI.			
58	Zeewezen — Bouwen van eene turbine-paketsboot voor de lijn Oostende-Dover, van eene loodsbuit en van eene loodsgoetel.	2,667,500 •	2,667,500 •
TOTAAL VAN DE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN fr.			175,714,707 •

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 8^{en} October 1904.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen, Posterijen
en Telegrafien,*

J. LIEBAERT.

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

C^{te} DE SMET DE NAAYER.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

pour l'exercice 1905.

BUDGET DE L'EXERCICE 1905.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	"	Traitement du Ministre fr.
2	"	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés
3	"	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés
4	"	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinet, secrétariat général
		<i>Matériel, etc.</i>
5	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, etc. fr. 12,000 "
	b.	Chauffage, éclairage et distribution d'eau 16,650 "
	c.	Travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel, achat et entretien des meubles; menues dépenses 30,750 "
6	"	Honoraires des avocats du Département
		TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. fr.
CHAPITRE II.		
CHEMINS DE FER.		
PREMIÈRE SECTION.		
SERVICES COMMUNS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
7	a.	Haute surveillance. Service général 497,950 "
	b.	Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement. Fabrication des billets de voyageurs 68,250 "
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire. Récompenses pour actes de vigilance, de courage, de probité, etc., allouées aux agents des services communs, aux agents d'autres administrations et aux personnes étrangères au service de l'État 28,940 "
<i>Salaires des auxiliaires, des agréés et des ouvriers :</i>		
8	a.	Auxiliaires, agréés, huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service de l'Administration centrale, de l'autographie et du factage 81,520 "
	b.	Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des imprimés, papiers et fournitures de bureau 54,832 "
	c.	Fabrication de coupons Edmond'son 24,712 "
	d.	Atelier de reproduction des plans 22,728 "
<i>Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc. :</i>		
9	a.	Imprimés et autographies 389,000 "
	b.	Mobilier et fournitures de bureau, timbres à date, composteurs, coupons de voyageurs, etc. 310,945 "
	c.	Instructions et publications diverses (guides, tarifs, cahiers des charges, comptes rendus, etc.), bibliothèque 215,500 "
10	"	Subside à la caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central Belge
11	"	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt et, en cas de décès, à leurs familles, pour les aider à payer les frais de dernière maladie et de funérailles
<i>Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales. — Congrès des chemins de fer :</i>		
12	a.	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales 9,000 "
	b.	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer 5,000 "
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1902.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 "	21,000 "	"	"	21,000 "	21,000 "	
139,750 "	139,750 "	"	"	135,800 "	140,476 87	
4,500 "	4,500 "	"	"	4,500 "	4,442 60	
27,130 "	27,130 "	"	"	27,130 "	27,128 74	
60,000 "	60,000 "	"	"	55,000 "	47,989 72	
54,000 "	54,000 "	"	"	50,500 "	47,338 18	
506,580 "	506,580 "	"	"	291,030 "	288,376 11	
595,140 "	594,140 "	1,000 "	"	505,640 "	571,673 81	
163,792 "	162,267 "	1,525 "	"	159,117 "	165,852 "	
915,445 "	885,445 "	30,000 "	"	905,945 "	878,794 99	
82,000 "	82,000 "	"	"	82,000 "	88,000 "	
150,000 "	150,000 "	"	"	150,000 "	149,926 31	
14,000 "	14,000 "	"	"	9,662 "	12,188 57 ** 468 94	
1,920,577 "	1,887,852 "	32,525 "	"	1,002,364 "	1,866,904 62	
AUGMENTATION. . . fr		32,525 "				

** Crédit supplémentaire alloué pour les exercices 1901 et antérieurs.

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
13	a.	Direction centrale du service. fr. 527,000 »
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances; construction des chemins de fer; surveillance des chemins de fer concédés; service des chemins de fer vicinaux 1,074,000 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 223,750 »
14		Salaires des agréés et des agents de surveillance et de la police de la route (agréés, surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
15	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux 3,710,000 »
	b.	— de rails et accessoires 1,670,000 »
	c.	Fourniture et réparation de plaques tournantes, d'excentriques, de croisements, de traversées de voie, de ponts à peser les wagons et les locomotives 922,300 »
<i>Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'amélioration, d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway :</i>		
16	a.	Salaires des agréés et des ouvriers pour l'entretien de la route, la réception, le renouvellement des billes, la manutention et le renouvellement des rails et accessoires, du ballast, etc. (agréés, chefs poseurs, poseurs, terrassiers, maçons, charpentiers, forgerons, ajusteurs, couvreurs, paveurs, etc.). 6,405,370 »
	b.	Fourniture et main-d'œuvre pour réparation, entretien et renouvellement des ouvrages d'art, bâtiments et dépendances; travaux d'amélioration peu importants; prestations pour charriages de toute nature, fourniture et réparation d'objets divers de matériel de la route, tels que colonnes hydrauliques, barrières, signaux, etc. 3,811,060 »
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, d'objets de matériel, de mobilier, etc. 190,900 »
	d.	Loyers et contributions de locaux pour bureaux et pour logements de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État 255,000 »
	e.	Reconstruction de bâtiments, ouvrages d'art ou autres installations, démolition de voies, ponts à peser, plates-formes, pavages, rampes, etc. (dépenses exceptionnelles) 1,000,000 »
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1903.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1902.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
2,520,250 »	2,515,250 »	(1) 15,000 »	•	2,504,450 »	2,517,124 67	(1) Transfert de l'article 14. . 2,500 »
7,600,540 »	7,628,187 »	(2) 68,550 »	•	7,547,405 »	7,552,235 »	(2) Transfert à l'article 15 . 2,500 » — 25 . 1,678 » 3,078 »
6,502,500 »	6,502,500 »	•	»	6,500,000 »	6,160,110 58	
11,761,850 »	11,650,005 »	102,527 »	•	11,536,922 »	11,185,566 79	
28,286,426 »	28,102,740 »	183,686 »	•	27,688,837 »	27,413,857 04	
AUGMENTATION. fl.		185,686 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>		
17	a.	Direction centrale du service fr. 596,560 »
	b.	Traction — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements 1,252,809 »
	c.	Ateliers centraux — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. 557,640 »
	d.	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 176,180 »
	e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 137,020 »
<i>Salaires des agréés et des ouvriers :</i>		
18	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) 12,922,695 »
	b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport 4,625,240 »
	c.	Reception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel 98,506 »
	d.	Agents en service général agréés (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) 6,540,956 »
		<i>A répartir entre les littéras ci-dessus suivant les besoins du service 333,000 »</i>
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
19	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible des matières de graissage et du gaz d'éclairage 580,181 »
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois 626,025 »
	c.	Pour économie constatée dans la consommation des matières d'éclairage 46,587 »
	d.	Primes de parcours pour les machinistes-instructeurs et les surveillants des voitures 16,680 »
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
20	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. 18,585,000 »
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation 1,025,000 »
		<i>A répartir entre les littéras ci-dessus suivant les besoins du service 270,000 »</i>
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses)</i>		
21	a.	Matériaux pour entretien, réparation et amélioration des locomotives, tenders, voitures, wagons, bâches, matériel fixe, mobilier, etc Renouvellement des bâches, matériel fixe, mobilier, etc 12,451,800 »
	b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc, renouvellement des bâches, matériel fixe, mobilier, etc. 7,575,255 »
	c.	Agents en service général (agréés, contremaitres, veilleurs, pompeurs, brigadiers, magasiniers, portiers, manœuvres, etc.) 1,516,675 »
	d.	Renouvellement des locomotives, tenders, voitures, fourgons et wagons 2,500,000 »
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION fr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1902.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,500,000	2,454,919	(1) 45,090	•	2,430,079	2,539,139 38	(1) Transfert de l'article 18 . . 12,105 » — — 21 . . 12,771 » <u>24,876 »</u>
21,520,175	23,580,768	(2) 930,407	•	22,835,000	22,019,094	(2) Transfert de l'article 19 300 » — 21 2,079 » <u>2,379 »</u> à l'article 17 12,105 » — 20 50,000 » — 56 816 » <u>62,921 »</u> En moins 60,542 »
1,269,473	1,215,340	(3) 54,133	•	1,227,279	1,169,517 78	(3) Transfert à l'article 18 . . 300 »
19,680,000	18,849,175	(4) 830,825	•	19,225,000	18,073,000 • ** 53,694 40	(4) Transfert de l'article 18 . . 50,000 » ** Crédit supplémentaire alloué pour les exercices 1901 et antérieurs
23,825,750	23,585,615	(5) 240,115	•	23,491,000	23,137,470 26	(5) Transfert à l'article 17 12,771 » — 18 2,079 » <u>14,850 •</u>
71,593,387	69,492,817	2,100,570	•	69,119,258	67,042,815 82	
AUGMENTATION. . fr.		2,100,570				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
22	a.	Direction centrale du service des transports et du service commercial; surveillance des chemins de fer concédés et des chemins de fer vicinaux. fr. 1,136,480 »
	b.	Nouvement. — Surveillance des convois; répartition des wagons; convoyage des voyageurs et des marchandises 7,091,030 »
	c.	Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc. 6,696,957 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc. 693,490 »
		<i>A répartir entre les littéras ci-dessus suivant les besoins du service. 216,900 »</i>
<i>Salaires des agréés, des gardes temporaires et des ouvriers; camionnage et manœuvres par chevaux :</i>		
23	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. 7,336,029 »
	b.	Formation des convois; convoyage des voyageurs et des marchandises; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, veilleurs, etc. 3,673,374 »
	c.	Camionnage et manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords. 1,992,000 »
		<i>A répartir entre les littéras ci-dessus suivant les besoins du service 180,100 »</i>
<i>Primes de régularité :</i>		
24	a.	Pour encourager la marche régulière des convois 642,190 »
	b.	Pour encourager la bonne et prompt utilisation du matériel pendant la période de recrudescence des transports 44,786 »
<i>Frais d'exploitation :</i>		
25	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, passages à niveau, tunnels, etc. 2,478,500 »
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc. 1,266,540 »
	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies. 25,000 »
26	»	Publicité commerciale »
<i>Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus :</i>		
27	a.	Sur le chemin de fer 2,190,000 »
	b.	Aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres 10,000 »
28	»	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons »
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1903	DÉPENSES de L'EXERCICE 1902	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
15,854,857	15,510,490	(*) 524,567	•	15,053,070	14,476,261 06	(*) Transfert de l'article 25. 4,585 • à l'article 54 5,575 • En moins 1,040 •
13,181 503	12,598,621	(*) 582,882	•	12,581,835	12,081,812 15	(*) Transfert de l'article 14 . 1,678 • à l'article 22. 4,538 • à l'article 56. 61 • 4,596 • En moins 2,918 •
680,976	657,121	23,855	•	624,119	600,828 45	
3,770,040	3,745,040	25,000	•	3,745,540	3,717,605 58 * 4,443 77	* Créances liquidées sur report à l'exer- cice 1902 (art 50 de la loi de compa- bilité)
318,125	261,567	56,558	•	266,701	260 881 10 ** 10,580 96	** Crédit supplémentaire alloué pour les exercices 1901 et antérieurs
2,200,000	2,000,000	200,000	•	3,115,800 *** 830,000	2,093,743 24 *** 1,553,000 •	*** Crédit supplémentaire alloué pour les exercices 1902 et antérieurs.
5,000	5,000	•	•	5,000	4,052 25	
35,096,501	34,577,830	1,418,662	•	36,002,755	35,609,804 77	
AUGMENTATION fr.		1,418,662				

BUDGET DE L'EXERCICE 1905.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	
CINQUIÈME SECTION.			
PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
20	a.	Direction centrale du service — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes et des matières — Décomptes avec les compagnies, etc.	827,200 »
	b.	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations et des dépôts d'approvisionnements. — Recolement des inventaires du matériel, mobilier, magasins et dépôts	1,368,970 »
	c.	Dépôt du timbre	24,182 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc	68,710 »
<i>Salaires des auxiliaires et des ouvriers :</i>			
30	a.	Auxiliaires, huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service	154,860 »
	b.	Défrance aux stations des billets de voyageurs, livrets circulaires, etc, par le dépôt du timbre	20,446 »
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION.			. fr.
Récapitulation du chapitre II.			
1 ^{re}	SECTION	— Services communs	
2 ^e	—	— Voies et travaux	
3 ^e	—	— Traction et matériel	
4 ^e	—	— Transports	
5 ^e	—	— Perception des recettes et contrôles	
TOTAL DU CHAPITRE II			. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1903.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1902.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,289,062	2,270,762	12,500	»	2,272,362	2,461,550 55	
175,506	171,801	3,505	»	171,801	169,161	
2,464,568	2,448,563	15,805	»	2,444,163	2,630,691 55	
AUGMENTATION. . fr.		15,805	»			
1,920,577	1,887,852	32,525	»	1,902,564	1,800,904 62	
28,286,426	28,102,740	183,686	»	27,688,837	27,413,857 04	
71,595,587	60,492,817	2,100,570	»	60,119,258	67,042,815 82	
55,996,501	54,577,859	1,418,662	»	56,002,755	55,699,664 77	
2,464,568	2,448,563	15,805	»	2,444,163	2,630,691 55	
140,261,059	156,500,811	5,751,248	»	157,157,377	154,655,953 80	
AUGMENTATION. . fr		5,751,248	»			

BUDGET DE L'EXERCICE 1905.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III. POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES. — PREMIÈRE SECTION. <i>Services communs.</i>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
31	a.	Service spécial des bâtiments 80,505 »
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre 17,750 »
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 57,085 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
32	a.	Service spécial des bâtiments 28,457 »
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre 03,003 »
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 78,460 »
	d.	Atelier d'autographie 4,625 »
	e.	Chauffage et éclairage de l'Hôtel central 30,267 »
<i>Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, etc :</i>		
33	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures 8,000 »
	b.	Éclairage et chauffage 72,000 »
	c.	Entretien des locaux et du mobilier, loyers 53,500 »
	d.	Entretien du matériel et de l'outillage 15,000 »
	e.	Papiers, encres et approvisionnements divers pour la fabrication des valeurs postales et télégraphiques : 166,000 »
	f.	Approvisionnements divers, menues dépenses 24,000 »
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . . fr.
DEUXIÈME SECTION. <i>Postes.</i>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
34	a.	Direction centrale et services provinciaux 867,872 »
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants 5,435,931 »
<i>Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes :</i>		
35	a.	Surveillance du personnel, triage des correspondances, distribution à domicile (chefs-facteurs, trieurs, facteurs locaux et facteurs ruraux) 5,555,627 »
	b.	Indemnités : secours, travail extraordinaire, frais de déplacement, etc. 201,200 »
	c.	Salaires des aides-facteurs (tournées supplémentaires) 455,450 »
	d.	Frais de remplacement des facteurs (congés, maladies, etc.) Indemnités mensuelles aux facteurs chargés d'un service intérieur ou spécial 953,448 »
	e.	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois (huissiers, messagers, boute-feu et écurieuses) 154,256 »
		A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1903.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1902.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
155,340 »	153,240 »	2,100 »	•	149,740 »	145,854 45	
213,812 »	209,412 »	(¹) 4,400 »	•	198,029 »	179,666 95	(¹) Transfert de l'article 33 . . 1,500 »
338,500 »	330,000 »	(²) 8,500 »	•	315,000 »	304,099 63	(²) Transfert à l'article 32. . . 1,500 » Id. à l'article 56. . . 15 » 1,515 »
707,652 »	692,652 »	15,000 »	•	662,769 »	630,521 01	
AUGMENTATION . . . fr.		15,000 »				
6,303,803 »	6,124,303 »	(³) 179,500 »	•	5,984,670 »	5,772,904 59	(³) Transfert de l'article 22 . . 5,575 » Id. à l'article 41 . . 7,800 » 2,225 »
7,317,961 »	6,980,630 »	337,331 »	•	6,709,874 »	6,460,589 57	
13,621,764 »	13,104,933 »	516,831 »	•	12,694,544 »	12,233,494 16	

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	Report . . . fr.
		<i>Transport des dépêches :</i>	
	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carriages entre les bureaux et les stations	fr. 272,259 *
36	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus ou par tramways	54,586 *
	c.	Transport des dépêches par des piétons	6,730 *
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées	16,425 *
37	e.	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Credit non limitatif</i>)	
38	f.	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Credit non limitatif</i>)	
		<i>Matériel, etc. :</i>	
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, reliures, etc.	178,000 *
	b.	Chauffage et éclairage	120,753 *
39	c.	Entretien et appropriation de locaux; achat et entretien du mobilier et du matériel; menues dépenses; armement des facteurs ruraux; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service.	266,277 *
	d.	Loyers et indemnités de régie	670,000 *
	e.	Entretien des bureaux ambulants	42,150 *
40	f.	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne	
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION.	fr.
		TROISIÈME SECTION.	
		TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.	
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>	
	a.	Direction générale, service central et surveillance du service	645,790 *
	b.	Bureaux de transmission et de réception; sections techniques	3,061,245 *
41	c.	Bureaux centraux téléphoniques	740,310 *
	d.	Primes télégraphiques des agents de toutes catégories	242,000 *
	e.	Primes téléphoniques	45,500 *
	f.	Indemnités. — Frais de déplacements et de loyer, intérim, travail extraordinaire, etc.	214,585 *
		<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>	
	a.	Agents de l'administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, etc.)	61,069 *
	b.	Services d'exécution	840,125 *
42	c.	Remise à domicile des télégrammes et des exprès postaux. — Transport des porteurs par service d'omnibus	604,230 *
	d.	Redevances pour coopération au service télégraphique des agents des compagnies de chemins de fer et des militaires	81,500 *
		<i>Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses :</i>	
	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures, livres et journaux techniques, etc.	82,000 *
	b.	Éclairage et chauffage	80,000 *
	c.	Entretien des locaux et du mobilier. (<i>Y compris une charge temporaire de 10,000 francs.</i>)	51,000 *
43	d.	Entretien des lignes et des appareils	363,000 *
	e.	Objets de consommation; menues dépenses	41,000 *
	f.	Loyers, indemnités pour occupation de terrains et immeubles	230,000 *
44	g.	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.)	
45	h.	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne	
46	i.	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphonique sous-marins anglo-belges. (Les crédits portés aux articles 43 et 46 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles suivant les besoins du service.)	
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1902.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
13,621,764 »	13,104,933 »	516,831 »	»	12,694,344 »	12,233,494 16	
350,000 »	350,000 »	»	»	333,000 »	321,635 »	
120,000 »	120,000 »	»	»	120,000 »	108,937 04	
10,000 »	10,000 »	»	»	10,000 »	44,051 54	
1,277,180 »	1,277,180 »	»	»	1,265,680 »	1,185,271 51	
3,250 »	3,250 »	»	»	3,250 »	2,865 »	
15,382,194 »	14,865,363 »	516,831 »	»	14,426,474 »	13,896,254 25	
AUGMENTATION . . fr.		516,831 »				
4,047,450 »	4,842,950 »	(¹) 104,480 »	»	4,767,325 »	4,537,721 90	(¹) Transfert de l'article 34. . 7,800 »
1,685,924 »	1,576,027 »	109,897 »	»	1,565,003 »	1,511,878 37	
867,000 »	841,500 »	25,500 »	»	893,400 62	890,761 63	
9,000 »	9,000 »	»	»	9,000 »	5,900 68	
2,500 »	2,500 »	»	»	2,500 »	1,930 92	
60,000 »	60,000 »	»	»	14,090 58	4,758 37	
7,671,854 »	7,331,977 »	239,877 »	»	7,251,328 »	6,052,981 87	
AUGMENTATION. . fr.		239,877 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1905.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre III.		
		1 ^{re} SECTION. — Services communs
		2 ^e — — Postes
		3 ^e — — Télégraphes et téléphones
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.
CHAPITRE IV.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service fr. 100,900 »
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la rive gauche de l'Escaut 708,505 »
47	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques. 571,851 »
	d.	Personnel instructeur et enseignant de l'école des mousses; personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord. 122,540 »
	e.	Frais de route et jetons de présence des membres des jurys 20,000 »
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés :</i>		
48	»	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
49	»	Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. (Crédit non limitatif.)
50	»	Subsides aux caisses de pêcheurs; frais de surveillance de la grande pêche et de participation à la police internationale des pêcheries dans la mer du Nord; encouragements à l'éducation pratique des marins
<i>Traction et matériel :</i>		
	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. fr. 2,100,412 »
	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. 387,464 »
51	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel. 1,500 »
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc. 19,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1902	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
707,652	692,652	15,000	»	682,769	630,521 01	
15,382,194	14,865,363	516,831	»	14,426,474	15,806,254 25	
7,571,854	7,531,977	250,877	»	7,251,328	6,952,081 87	
23,661,700	22,880,992	771,708	»	22,340,571	21,479,757 15	
AUGMENTATION. . . fr.		771,708				
1,523,796	1,499,161	24,635	»	1,482,411	1,487,849 69	
323,052	323,052	»	»	320,452	312,095 90	
3,122,000	2,522,000	600,000	»	2,522,000	2,765,557 61	
99,735	99,735	»	»	99,735	99,735	
2,508,376	2,508,376	»	»	2,663,376	2,538,376	
7,576,959	6,952,324	624,635	»	7,087,974	7,203,412 20	
AUGMENTATION . . fr.		624,635				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
52	•	Jetons de présence des membres et frais accessoires
		TOTAL DU CHAPITRE V fr.
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
53	•	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
54	•	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre (<i>Credit non limitatif</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
55	•	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
SUBSIDE A LA CAISSE DE RETRAITE ET DE SECOURS DES OUVRIERS.		
56	a.	Chemins de fer fr. 900,348
	b.	Postes 1,125
	c.	Télégraphes 23,559
	d.	Marine 2,277
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
57	•	Dépenses imprévues non libellées au Budget. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 55
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.
(Les crédits portés aux articles 2, 7, 13, 17, 22, 29, 31, 34, 41 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XI.		
58	•	Marine. — Construction d'un paquebot à turbines pour la ligne Ostende-Douvres, d'un bateau-pilote et d'une goélette-pilote
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1902.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
5,000 »	5,000 »	»	»	2,152 »	1,524 30	
5,000 »	5,000 »	»	»	2,152 »	1,524 30	
153,000 »	153,000 »	»	»	153,000 »	178,414 78 * 9,700 73	* Crédit supplémentaire pour exercices 1902 et antérieurs.
153,000 »	153,000 »	»	»	153,000 »	188,115 51	
50,000 »	50,000 »	»	»	50,000 »	56,425 15	
50,000 »	50,000 »	»	»	50,000 »	56,425 15	
86,000 »	86,000 »	»	»	81,500 »	72,100 »	
86,000 »	86,000 »	»	»	81,500 »	72,100 »	
927,109 »	910,788 »	(¹) 16,321 »	»	925,018 »	824,749 »	(¹) Transfert de l'article 18 . . . 816 » Id. de l'article 23 . . . 61 » Id. de l'article 53 . . . 15 » 892 »
927,109 »	910,788 »	16,321 »	»	925,018 »	824,749 »	
AUGMENTATION. . . fr.		16,321 »				
20,000 »	20,000 »	»	»	19,650 » * 128 14	19,175 39 * 10,942 63	
20,000 »	20,000 »	»	»	19,778 14	50,118 02	
2,667,500 »	1,510,000 »	1,157,500 »	»	1,615,000 »	62,788 85	
2,667,500 »	1,510,000 »	1,157,500 »	»	1,615,000 »	62,788 85	
AUGMENTATION . . fr.		1,157,500 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

NUMÉROS des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i> — — — PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	Chemin de fer
III.	Postes, télégraphes et téléphones.
IV.	Marine
V.	Comité mixte de législation.
VI.	Traitements de disponibilité.
VII.	Pensions
VIII.	Secours
IX.	Subside à la Caisse de retraite et de secours des ouvriers
X.	Dépenses imprévues.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XI.	Marine
TOTAL du Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1902.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
306,380 »	306,380 »	»	»	291,930 »	288,376 11	
140,261,059 »	136,500,811 »	3,761,248 »	»	137,157,377 »	134,653,933 80	
23,661,700 »	22,889,002 »	771,708 »	»	22,340,371 »	21,479,757 13	
7,576,959 »	6,952,324 »	624,635 »	»	7,087,974 »	7,203,412 20	
5,000 »	5,000 »	»	»	2,132 »	1,524 30	
153,000 »	153,000 »	»	»	153,000 »	188,113 51	
50,000 »	50,000 »	»	»	50,000 »	56,423 13	
86,000 »	86,000 »	»	»	81,500 »	72,100 »	
927,109 »	910,788 »	16,321 »	»	923,018 »	824,749 »	
20,000 »	20,000 »	»	»	19,778 14	30,118 02	
2,667,500 »	1,510,000 »	1,157,500 »	»	1,615,000 »	62,788 85	
175,714,707 »	169,393,295 »	6,321,412 »	»	169,722,280 14	164,861,298 05	
AUGMENTATION. . . fr.		6,321,412 »				